



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-neuvième session**

Point 21 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Mondialisation et interdépendance**

## Migrations internationales et développement

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Dans sa résolution 67/219 du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport, rédigé en réponse à cette requête, fournit un résumé du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu à New York les 3 et 4 octobre 2013, y compris de ses manifestations préparatoires et délibérations; en outre, il expose dans les grandes lignes les principales initiatives menées par le Groupe mondial sur la migration pour mettre en œuvre le programme d'action en huit points, tel que proposé par le Secrétaire général dans le rapport élaboré pour le Dialogue de haut niveau. Le présent rapport conclut en formulant des recommandations relatives aux mesures de suivi du Dialogue de haut niveau.

---

\* A/69/150.



## Introduction

1. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013 a été une manifestation marquante. En adoptant, le 3 octobre 2013, la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (résolution 68/4 de l'Assemblée générale), l'Assemblée a ouvert de nouveaux horizons pour la prise en compte de la question des migrations internationales et du développement. Par ailleurs, le Dialogue de haut niveau traduisait une convergence sensible des vues entre les États Membres, le système des Nations Unies, d'autres organisations internationales pertinentes et la société civile. Le programme d'action en huit points du Secrétaire général (A/68/190, sect. V), qui exprime la vision commune du système des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), s'inscrit dans la droite ligne de la Déclaration du Dialogue de haut niveau et des priorités fixées par la société civile.

2. Alors que l'Assemblée générale étudie la prise en compte de la question des migrations dans l'élaboration des buts et objectifs de développement durable du programme de développement pour l'après-2015, le monde est confronté à des défis sans précédent. Chaque jour, les périls associés à la migration sont évidents, notamment les pertes humaines chez les migrants, au point de destination, en route ou dans les pays de départ.

3. Seuls la coopération, les partenariats et le partage des responsabilités permettront de parvenir à protéger les droits fondamentaux des migrants, à garantir que la migration est entreprise par choix et à faire en sorte que la migration "œuvre" en faveur du développement. En travaillant ensemble, il est possible de réaliser la vision du Dialogue de haut niveau de 2013.

## I. Les migrations internationales: un phénomène d'ampleur mondiale à caractère régional

4. Au niveau mondial, on dénombrait 232 millions de migrants internationaux en 2013 (voir tableau 1), les effectifs les plus importants résidant en Europe (72 millions) et en Asie (71 millions).

5. Si les migrations internationales entre les continents font l'objet d'une attention non négligeable, la plupart des migrants internationaux se déplacent cependant sur des distances moindres. Alors que la plupart des migrants internationaux en Amérique du Nord et en Océanie proviennent d'autres régions, la majorité des migrants en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine et dans les Caraïbes réside dans la région où ils sont nés.

Tableau 1  
Stock mondial de migrants par régions d'origine et de destination, 2013

Destination	Origine						Total	Intrarégional
	Afrique	Asie	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Océanie		
	millions							%
Afrique	15,3	1,1	0,8	0,0	0,1	0,0	18,6	82
Amérique du Nord	2,0	15,7	7,9	25,9	1,2	0,3	53,1	2
Amérique latine et Caraïbes	0,0	0,3	1,2	5,4	1,3	0,0	8,5	64
Asie	4,6	53,8	7,6	0,7	0,6	0,1	70,8	76
Europe	8,9	18,6	37,8	4,5	0,9	0,3	72,4	52
Océanie	0,5	2,9	3,1	0,1	0,2	1,1	7,9	14
<b>Total</b>	<b>31,3</b>	<b>92,5</b>	<b>58,4</b>	<b>36,7</b>	<b>4,3</b>	<b>1,9</b>	<b>231,5</b>	
Intrarégional (%)	49	58	65	15	28	58		

Note : La somme des totaux régionaux par origine n'est pas égale au total, car on ne disposait pas d'informations sur le pays d'origine de 6,4 millions de migrants internationaux.

6. Tandis que la part des migrants internationaux dans la population mondiale est restée relativement stable à environ 3 % au cours des deux dernières décennies, le nombre de migrants internationaux n'a cessé de croître, progressant de 10,8 millions entre 2010 et 2013. L'Asie et l'Europe ont enregistré les croissances les plus importantes, accueillant chacune plus de 3 millions de migrants supplémentaires sur cette période.

7. Les variations régionales des stocks de migrants depuis 2010 reflètent la composition des stocks de migrants mondiaux décrits ci-dessus. En Asie, 76 % de l'accroissement du stock de migrants provenait de flux intrarégionaux. Les travailleurs migrants originaires d'Asie du Sud et du Sud-Est employés dans les pays producteurs de pétrole d'Asie occidentale représentaient une grande partie de cette croissance. Par ailleurs, les personnes déplacées par les conflits en Iraq et en République arabe syrienne ont contribué sensiblement à la hausse du nombre de migrants internationaux en Asie occidentale sur la période 2010-2013.

8. En Europe, l'essentiel de l'augmentation du nombre de migrants internationaux entre 2010 et 2013 était due aux mouvements de migrants d'Europe de l'Est vers l'Europe du Sud et du Nord et de migrants d'Europe du Sud vers l'Europe de l'Ouest, en partie sous l'effet de la crise économique. En Afrique, environ la moitié de la progression du stock de migrants sur la période 2010-2013 s'expliquait par les mouvements de migrants d'Afrique du Nord vers l'Afrique de l'Est et de migrants nés en Afrique de l'Ouest vers d'autres pays de cette région. Sur ces deux circuits, les réfugiés ont massivement contribué à l'accroissement du stock de migrants.

9. Entre 2010 et 2013, le stock de migrants internationaux en Amérique du Nord a augmenté principalement sous l'effet des migrations en provenance d'Amérique centrale, d'Asie de l'Est et du Sud-Est et des Caraïbes. En Amérique du Sud, la

hausse du nombre de migrants internationaux a été essentiellement alimentée par des migrants nés dans d'autres pays d'Amérique du Sud. En Océanie, l'accroissement du stock de migrants entre 2010 et 2013 a été tiré principalement par les migrations depuis l'Europe du Nord et l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

## **II. Le Dialogue de haut niveau de 2013 et ses préparatifs**

10. Au titre des mesures de suivi du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu en septembre 2006, l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/225 du 19 décembre 2008, a décidé de convoquer un deuxième Dialogue de haut niveau pendant sa soixante-huitième session en 2013. Dans sa résolution 67/219 du 21 décembre 2012, l'Assemblée a prié le Président de l'Assemblée d'organiser, avant le Dialogue de haut niveau, un débat d'experts portant sur son thème général et des auditions informelles interactives avec les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

### **A. Débat d'experts (New York, 25 juin 2013)<sup>1</sup>**

11. Le débat d'experts a permis aux États Membres de prendre connaissance des dernières données factuelles sur les liens entre les migrations et le développement ainsi que des moyens de résoudre les principaux problèmes que posent les migrations, notamment la protection des droits de l'homme des migrants. Les délégués ont, en outre, échangé leurs vues avec les représentants de l'ONU, de l'OIM et de la société civile.

12. Les experts ont fait observer que le discours sur les migrations internationales et le développement avait sensiblement évolué et que, désormais, il dépassait le cadre étroit des retombées économiques et englobait les aspects sociaux, culturels et environnementaux. La contribution des migrations et des migrants aux sociétés d'origine et de destination jouissait désormais d'une reconnaissance sans précédent. Les experts ont fait remarquer que la question des migrations, bien que ne constituant pas une solution pour le développement, devait cependant être mieux prise en compte dans les stratégies nationales de développement. Pour s'assurer que la migration soit volontaire, les Gouvernements devaient faire de l'élimination de la pauvreté et de la bonne gouvernance leurs priorités. Les experts ont affirmé que, à l'heure de la mondialisation, où les obstacles à la libre circulation des biens, des services et des capitaux disparaissaient, la main-d'œuvre devait aussi pouvoir circuler plus librement.

13. Les experts ont encouragé les pays à tirer parti des avantages de la migration pour leur développement, en reconnaissant les compétences acquises par leurs citoyens à l'étranger, et à capitaliser sur les contributions potentielles des groupes de la diaspora. En accordant la double nationalité et en favorisant la portabilité transnationale des avantages acquis, les pays pouvaient permettre aux migrants de participer plus aisément aux flux migratoires circulaires et de retour. Les experts ont avancé que la migration produisait des retombées positives, quoique modestes, sur

---

<sup>1</sup> Voir <http://www.un.org/esa/population/meetings/HLD2013/panel2013.html>.

l'emploi et les salaires ainsi qu'un effet global neutre sur la fiscalité dans les pays de destination. Non seulement les migrants comblaient les pénuries de compétences à tous les niveaux sur le marché du travail, en partie dues au vieillissement de la population, mais ils jouaient également un rôle important en tant qu'entrepreneurs et créateurs d'emplois. Les pays hôtes ont été invités instamment à reconnaître les contributions positives des migrants et à intensifier leurs efforts pour protéger les droits de l'homme des groupes vulnérables, en particuliers les femmes et enfants migrants.

14. Les experts ont attiré l'attention sur les progrès accomplis pour favoriser le dialogue et la coopération dans le domaine de la migration. Le Forum mondial sur la migration et le développement, en particulier, avait offert une plateforme utile pour l'échange d'idées et de bonnes pratiques. Les participants ont souligné le rôle de l'ONU dans l'amélioration de la gouvernance des migrations internationales et exprimé leur soutien à la prise en compte de la question des migrations dans le programme de développement pour l'après-2015.

## **B. Auditions informelles interactives avec la société civile (New York, 15 juillet 2013)<sup>2</sup>**

15. Les auditions informelles interactives ont donné l'occasion à la société civile d'exprimer ses vues et ses attentes vis-à-vis du Dialogue de haut niveau de 2013 et d'interagir avec les États Membres. Plus de 300 représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organisations de travailleurs, d'autres organisations de la société civile et du secteur privé ont participé aux auditions. Des délégués de plus de 100 États Membres et d'organisations internationales étaient également présents. Depuis le premier Dialogue de haut niveau en 2006, les États Membres et la société civile avaient mené des débats constructifs, qui avaient favorisé la confiance et la compréhension. En s'appuyant sur ces progrès, la société civile avait présenté un programme d'action quinquennal en huit points axé sur des mesures concrètes et engagé à adopter un cadre de responsabilité, dont le suivi serait assuré par le biais des processus intergouvernementaux appropriés<sup>3</sup>.

16. Les participants ont souligné la nécessité d'une approche globale des migrations internationales et du développement centrée sur les migrants, qui soit fondée sur les droits et tienne compte des disparités entre les sexes et de l'âge. Pour parvenir à tirer pleinement parti des avantages de la migration, les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, quel que soit leur statut, devaient être respectés. Quand ils élaboraient leurs politiques migratoires, les Gouvernements devaient veiller à tenir compte des vulnérabilités des migrants, en particulier les enfants, les adolescents, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Une approche de la migration fondée sur les droits impliquait l'égalité d'accès de tous les migrants à l'éducation, aux soins de santé, au logement, à la protection sociale et à la justice, ainsi que l'égalité de salaires et le droit d'adhérer à des syndicats. La société civile a proposé de collaborer avec les États Membres en vue de la préparation d'un cadre concourant à améliorer le sort des migrants en situation de détresse humanitaire et de leurs familles, fondé sur les principes de la

<sup>2</sup> Voir <http://www.un.org/esa/population/meetings/HLD2013/hld2013.html>.

<sup>3</sup> Voir <http://hldcivilsociety.org/five-year-action-agenda/>.

non-discrimination et de l'égalité de traitement, du non-refoulement et de l'unité de la famille.

17. Notant l'importance de combler les lacunes du cadre réglementaire sur le recrutement de main-d'œuvre, s'agissant de la réduction des coûts économiques et humains de la migration, les participants ont engagé à appliquer les normes de recrutement existantes, à certifier, suivre et, le cas échéant, sanctionner les agences de recrutement et à exiger des employeurs qu'ils assument les coûts de recrutement des travailleurs, conformément aux normes internationales du travail. Ils ont, en outre, demandé aux Gouvernements de créer davantage de possibilités d'emplois décents dans les pays d'origine pour garantir que la migration soit entreprise par choix et non par nécessité. Vu que les communautés de migrants et de la diaspora envoyaient des fonds, transféraient des connaissances, stimulaient l'innovation et créaient des entreprises dans leurs pays d'origine, elles devaient être vues comme des partenaires du développement. Il existait un large consensus sur l'idée que la question de la migration devait être solidement ancrée au sein de l'ONU, par le biais de la prise en compte des migrants et des migrations dans le programme de développement pour l'après-2015.

### **C. Dialogue de haut niveau (New York, 3 et 4 octobre 2013)<sup>4</sup>**

18. Plus de 100 États Membres ont pris la parole pendant les séances plénières du Dialogue de haut niveau de 2013, consacrées à identifier des mesures concrètes pour renforcer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, accroître les avantages des migrations internationales et de ses liens forts avec le développement et réduire ses impacts négatifs. Des déclarations liminaires ont été faites par le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire général, suivis par la Suède en sa qualité de Président du Forum mondial sur la migration et le développement, une figure éminente dans le domaine des migrations internationales et du développement et un représentant des migrants. Par ailleurs, trois représentants de la société civile figuraient sur la liste des orateurs. Des résumés des quatre tables rondes, qui comprenaient des débats multipartites avec des représentants des États Membres, d'organisations internationales et de la société civile, ont été présentés en plénière à la fin du deuxième jour du Dialogue de haut niveau.

#### **1. Résumé du débat en plénière<sup>5</sup>**

19. Les États Membres ont souligné l'importance de protéger les droits de l'homme des migrants, en particulier les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables, à chaque étape de la migration. En effet, les avantages de la migration ne pouvaient être pleinement réalisés que si les migrants étaient protégés contre la discrimination, les abus et l'exploitation. Les États Membres ont réaffirmé qu'il fallait assurer la promotion effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les migrants et de leurs familles, quel que soit leur statut. Quand ils mettaient en œuvre leurs politiques migratoires, les pays d'origine, de transit et de destination devaient éviter les approches susceptibles d'aggraver la vulnérabilité des migrants. Les États Membres ont, en outre, été invités instamment

<sup>4</sup> Voir <http://www.un.org/esa/population/meetings/HLD2013/mainhld2013.html>.

<sup>5</sup> Le présent résumé reflète le programme d'action en huit points du Secrétaire général.

à garantir l'accès des migrants à des conditions de travail justes. Les travailleurs migrants ne devaient pas être vus comme de simples "facteurs de production" ou "produits de base", mais comme des êtres humains jouissant de droits de l'homme inaliénables. Dans leurs déclarations, les États Membres ont souligné l'importance des règles et normes internationales relatives aux migrations et aux migrants et engagé à ratifier les instruments juridiques internationaux pertinents.

20. Les États Membres ont, en outre, mis en avant le rôle central du développement de partenariats et du renforcement de la coopération en matière de migration à tous les niveaux, bilatéral, régional et multilatéral, en particulier entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrants. Les accords bilatéraux et multilatéraux étaient déterminants pour régler les questions telles que le développement et la certification et la reconnaissance des compétences, la portabilité de la sécurité sociale et d'autres droits acquis, les conditions de travail décentes et la régularisation des flux migratoires. Nombre de pays ont reconnu les partenariats avec des organisations internationales et se sont félicités des diverses initiatives prises par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement. Les orateurs ont, en outre, souligné le rôle du Forum mondial sur la migration et le développement dans la promotion du dialogue informel et de la coopération sur les migrations. Plusieurs délégués ont suggéré que le Forum mondial devait renforcer l'accent mis sur le développement, la participation des pays en développement et la prise en compte des perspectives régionales.

21. Les orateurs ont souligné le rôle des mécanismes d'intégration régionale pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, promouvoir les droits de l'homme des migrants et lutter contre les migrations irrégulières. Dans nombre de régions du monde, les processus consultatifs régionaux avaient permis de stimuler le dialogue informel et la coopération sur les migrations et la mobilité. Plusieurs orateurs ont engagé à mettre en place un instrument international global sur les migrations internationales, tandis que certains délégués ont mis en garde contre la création de structures parallèles ou redondantes sur les migrations.

22. Les États Membres ont salué les récents progrès accomplis à l'ONU en matière de promotion de la coopération au niveau mondial sur les migrations. L'adoption par consensus d'une déclaration politique sur les migrations internationales et le développement lors du Dialogue de haut niveau de 2013 a été reconnue comme une étape majeure dans la prise en compte des migrations par l'institution mondiale.

23. Les États Membres ont souligné la nécessité d'éliminer l'exploitation des migrants, y compris la traite des êtres humains. Les pays ont mis en avant le rôle décisif de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale dans la lutte contre le crime odieux que constitue la traite des êtres humains. Ils ont exhorté à engager des poursuites contre les réseaux de criminalité transfrontières et les employeurs qui recrutent des migrants sans-papiers et à protéger les victimes de la traite, en particulier les femmes et les filles victimes de l'exploitation sexuelle ou à des fins commerciales. Les délégués ont insisté sur le fait que le renforcement des voies légales de migration pouvait contribuer à réduire la demande de trafic illicite de migrants et à combattre les pratiques abusives des employeurs.

24. Nombre de déclarations ont mis en avant la nécessité de tenir compte de la question des migrations dans les stratégies nationales de développement ainsi que dans le programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs États Membres

ont rappelé les objectifs et mesures relatifs aux migrations internationales figurant dans le chapitre X du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>6</sup>. Les orateurs ont proposé que des objectifs et indicateurs clairs sur les migrations soient définis dans le cadre des futurs objectifs de développement durable et que le potentiel encore inexploité des communautés de la diaspora pour promouvoir le développement dans leurs pays d'origine soit reconnu.

25. Les États Membres qui ont pris la parole ont insisté sur la nécessité de renforcer la base de données factuelles sur les migrations en améliorant la collecte et l'analyse des données, y compris sur l'impact des migrations sur le développement, et d'exploiter ces informations lors de l'élaboration de politiques. Les orateurs ont engagé à renforcer, avec l'aide de la communauté internationale, les capacités nationales en matière de collecte et d'exploitation des données migratoires.

26. Les orateurs ont engagé à réduire les coûts de la migration des travailleurs et nombre de délégués ont mis l'accent sur la nécessité de diminuer les coûts de l'envoi de fonds en favorisant la concurrence et la transparence du marché. Tout en insistant sur la nature privée des flux de fonds envoyés, certains orateurs ont invité à renforcer leur utilisation à des fins productives. Les États Membres ont souligné la nécessité de réduire les coûts de recrutement de travailleurs, en particulier s'agissant des migrants peu qualifiés, et d'appliquer des pratiques de recrutement éthiques pour les travailleurs de la santé et les enseignants dans les pays connaissant de graves pénuries de main-d'œuvre. La nécessité d'améliorer l'adéquation entre la demande de main-d'œuvre et l'offre de compétences a également été mise en avant.

27. Plusieurs États Membres ont insisté sur la nécessité d'améliorer la perception des migrants de la part du public en combattant les perceptions négatives des migrants et des migrations dans les sociétés d'accueil. Certains orateurs se sont félicités de l'emploi de données factuelles saines pour lutter contre les stéréotypes et les perceptions erronées et d'autres ont insisté sur le rôle que les médias, les acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes devaient jouer dans la conduite d'un débat public éclairé.

28. Certains États Membres ont engagé à améliorer l'action internationale en faveur des migrants qui se retrouvent "en détresse" dans les pays de destination ou de transit en raison de situations humanitaires graves découlant de conflits ou de catastrophes naturelles. Les participants ont salué l'Initiative sur les migrants en détresse, lancée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, ainsi que l'Initiative Nansen visant à renforcer la protection des victimes de catastrophes et de crises environnementales.

## **2. Résumé des tables rondes**

29. La première table ronde a passé en revue les effets des migrations internationales sur le développement durable. Les orateurs ont présenté les expériences nationales en matière de mise en œuvre de programmes sur les

---

<sup>6</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994*, Publication des Nations Unies, Numéro de vente: 95.XIII.18, chap. I, résolution 1, annexe.



migrations et le développement, en mettant l'accent sur les questions telles que les jeunes et l'emploi, le développement de la main-d'œuvre, la reconnaissance mutuelle des qualifications, la participation des communautés de la diaspora à la coopération pour le développement et l'entrepreneuriat chez les migrants de retour. Si la contribution des migrations au développement était largement reconnue, les orateurs ont, cependant, précisé que la responsabilité de l'élimination de la pauvreté, de la promotion de la croissance économique et de la création d'emplois décentés incombait en dernier ressort aux Gouvernements, et non aux migrants.

30. Presque toutes les interventions ont reconnu la nécessité de tenir compte de la contribution de la migration et de la mobilité au développement mondial dans le programme de développement pour l'après-2015. La question de la migration pouvait être intégrée au futur cadre de développement en tant que nouvel objectif relatif au partenariat mondial pour le développement. D'autres pays ont invité à tenir compte d'objectifs relatifs aux migrations dans d'autres objectifs de développement. Des objectifs en matière de migration ont, en outre, été proposés, notamment la réduction des coûts de recrutement et de l'envoi de fonds, la promotion de la reconnaissance des qualifications et compétences acquises à l'étranger et la lutte contre la traite des êtres humains.

31. La deuxième table ronde a recensé des mesures visant à garantir le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants. Les orateurs ont insisté sur l'obligation des États Membres de promouvoir, respecter et protéger les droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut, dans leurs politiques migratoires. Les participants ont fait observer que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance associée accentuaient la vulnérabilité des migrants. Si les femmes migrantes contribuent significativement au développement économique et social de leurs pays d'origine et de destination, elles sont cependant aussi exposées aux risques d'exploitation et d'abus pendant et après la migration. Les délégués ont engagé à adopter des politiques migratoires, fondées sur le principe de la non-discrimination, qui garantissent aux femmes migrantes l'égalité d'accès aux salaires et aux services de santé et les protègent de la violence domestique et d'autres types d'abus.

32. La deuxième table ronde a, en outre, attiré l'attention sur le sort des enfants, des adolescents et des jeunes dans le contexte de la migration, en particulier les mineurs non accompagnés et séparés, les enfants migrants irréguliers et ceux restés dans leurs pays d'origine. Conformément aux obligations découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>7</sup>, les orateurs ont souligné l'importance d'offrir à tous les enfants l'égalité d'accès aux soins de santé, à l'éducation, au logement, à la protection, à la justice et à l'enregistrement de leur naissance, quel que soit leur statut, et ont lancé un appel pour que l'on mette fin à la détention des enfants migrants. Les participants ont noté que le meilleur intérêt de l'enfant devait être une préoccupation première dans toutes les politiques ou décisions concernant les enfants migrants, y compris s'agissant de permettre à l'enfant de résider avec ses parents.

33. Les orateurs ont attiré l'attention sur les problèmes que pose la migration irrégulière, en particulier ceux associés à la traite des êtres humains et au trafic illicite de migrants, et insisté sur les rôles des Gouvernements et de la société civile

---

<sup>7</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531.

dans la lutte contre la traite des êtres humains et l'aide aux personnes qui en sont victimes. Ils ont mis en garde contre la pénalisation des victimes de la traite et recommandé qu'une attention particulière soit prêtée aux migrants vulnérables, notamment les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides. Les politiques migratoires doivent garantir des voies de mobilité sûres, ordonnées et humaines. Toutefois, assurer les besoins et les droits des migrants tout en tenant compte des intérêts légitimes des États Membres représente encore un défi dans nombre de pays.

34. La troisième table ronde s'est penchée sur la question des partenariats et de la coopération en matière de migrations internationales, a examiné les mécanismes permettant d'intégrer les migrations aux politiques de développement et souligné la nécessité d'une cohérence à tous les niveaux. Les participants ont fait observer que, depuis le Dialogue de haut niveau de 2006, le nombre de pays impliqués dans les partenariats et la coopération sur les migrations internationales avait sensiblement augmenté. Plusieurs pays avaient amélioré la coordination des efforts des diverses entités gouvernementales chargées de la question des migrations. Les orateurs ont reconnu le rôle des processus d'intégration et des mécanismes de coopération au niveau régional, du Forum mondial sur la migration et le développement et du Groupe mondial sur la migration dans la promotion de la coopération. Plusieurs délégations ont engagé le système des Nations Unies à renforcer la coopération avec l'OIM. La société civile et les migrants étaient considérés comme des partenaires clés, qui devaient être impliqués dans l'élaboration des politiques, et les organisations d'employeurs et de travailleurs constituaient des partenaires décisifs pour la mise au point de programmes de mobilité.

35. Les participants ont insisté sur le fait que les partenariats et la coopération en matière de migration devaient être axés sur les domaines où un net consensus existait déjà, notamment la baisse des coûts de l'envoi de fonds et des frais de recrutement, la facilitation de la participation de la diaspora et l'amélioration de la base de données factuelles. Les orateurs ont noté que, pour faire progresser le débat sur les migrations internationales et exploiter les migrations au profit du développement, un suivi était nécessaire au sein comme au-delà de l'ONU.

36. La quatrième table ronde a abordé la question de la mobilité et de ses effets sur le développement. Les participants étaient d'avis que des régimes de mobilité bilatéraux et régionaux pouvaient jouer un rôle clef pour rendre la migration sûre, ordonnée et régulière en garantissant l'accès légal, en remédiant à l'inadéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, en fournissant des informations aux candidats à la migration sur les perspectives d'emploi et la migration et en infléchissant à la baisse la demande de traite des êtres humains et de trafic illicite de migrants.

37. Les régimes de mobilité des travailleurs migrants contribuaient également à protéger les droits des travailleurs migrants, en particulier ceux des catégories vulnérables, telles que les travailleurs les moins qualifiés, ceux admis dans le cadre de programmes de migration temporaire, les employés de maison immigrés et les femmes et enfants migrants. Plusieurs participants ont engagé à concerter les efforts pour garantir l'égalité de traitement en matière de conditions de travail, y compris les salaires, et de logement. L'application de l'obligation des employeurs de supporter les coûts de la migration, l'élimination des intermédiaires sans scrupules, le renforcement de la concurrence et la certification des agences de recrutement

figuraient au nombre des mesures concrètes proposées pour réduire les coûts de la migration des travailleurs. La mise en adéquation des emplois disponibles et des compétences des migrants et la facilitation de la reconnaissance des qualifications et diplômes étrangers pouvaient contribuer à réduire le “gaspillage des cerveaux” et à renforcer les retombées positives de la migration.

38. Les participants ont engagé à intensifier la coopération et à améliorer la cohérence entre les différents organismes gouvernementaux et ministères chargés de la question des migrations au niveau national, y compris les ministères de l’immigration et du travail, ainsi qu’entre les ministères chargés du développement, de l’éducation et des services sociaux.

### **III. Application du programme d’action en huit points : évaluation des progrès et identification des lacunes**

39. La présente section passe en revue les progrès accomplis dans l’application du programme d’action en huit points du Secrétaire général, tel qu’il a été présenté dans son rapport lors du Dialogue de haut niveau de 2013.

#### **A. Protéger les droits de l’homme de tous les migrants**

40. Depuis 2013, 11 États Membres supplémentaires ont ratifié la Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) de l’Organisation internationale du Travail (OIT), portant ainsi à 14 le nombre total de ses États parties. En juillet 2014, 47 États parties au total avaient ratifié la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille<sup>8</sup> et 55 États Membres avaient ratifié la Convention de 1949 concernant les travailleurs migrants (révisée) (n° 97), la Convention de 1975 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) (n° 143) ou les deux. Au total, 87 pays ont ratifié au moins l’un de ces quatre instruments relatifs aux migrations.

41. Depuis la parution du rapport A/68/190, une attention particulière a été prêté à la réduction de la vulnérabilité des femmes et enfants migrants. Le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont publié des principes directeurs pour la définition de solutions durables dans le meilleur intérêt des enfants migrants non accompagnés. L’UNICEF, avec l’appui de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), a coordonné le rapport conjoint du Groupe mondial sur la migration intitulé “La migration et les jeunes: défis et opportunités”, qui inclut des contributions d’entités du Groupe mondial sur la migration et d’autres parties prenantes. À la vingt-sixième session du Conseil des droits de l’homme, tenue en juin 2014, plusieurs États Membres ont signé un engagement à mettre fin à la détention des enfants migrants.

42. L’OIT, le HCR et l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont lancé un programme d’action mondial pour promouvoir les droits de l’homme et les droits du travail des

<sup>8</sup> Ibid., vol. 2220, n° 39481.

travailleurs domestiques migrants et de leurs familles. Le HCR, en collaboration avec l'OIT, a aidé les autorités nationales du Liban à mettre au point un code de conduite fournissant aux agences de recrutement des orientations en matière de promotion et de protection des droits de ces travailleurs dans le pays. Le HCR et l'ONU-Femmes ont lancé, au Mexique, aux Philippines et en République de Moldova, des programmes visant à renforcer les organisations de travailleuses migrantes.

43. Le HCR a lancé une Initiative mondiale sur la protection en mer pour sensibiliser aux risques que courent les réfugiés participant aux flux migratoires mixtes. En décembre 2014, il organisera un dialogue sur la protection en mer pour aborder la question des pertes humaines chez les personnes fuyant les conflits et les persécutions et promouvoir la coopération régionale en matière de partage des obligations et des responsabilités. Le HCR a fourni des orientations aux États Membres en vue de l'adoption d'une approche des mesures de contrôle des frontières fondée sur les droits de l'homme, notamment en matière de réception, de filtrage, d'assistance, de détention et de retour des migrants internationaux.

44. En dépit de ces efforts, des difficultés majeures demeurent. On n'a relevé que quelques nouvelles ratifications de la plupart des instruments internationaux relatifs aux migrations et aux migrants internationaux. Par ailleurs, le recours à la détention administrative n'a cessé de croître, des milliers de migrants, dont des enfants, étant détenus chaque année; souvent, ils sont hébergés dans des installations inadaptées et ne disposent pas de l'assistance d'un conseiller juridique. Dans nombre de régions du monde, les enfants migrants et ceux nés de parents migrants continuent de se voir refuser l'accès à l'éducation ou aux services de santé essentiels et sont souvent séparés de leurs parents, en particulier ceux qui sont en situation irrégulière.

## **B. Réduire les coûts de la migration des travailleurs**

45. Le rapport du Secrétaire général rédigé pour le Dialogue de haut niveau de 2013 recensait quatre types de mesures susceptibles de réduire les coûts de la migration, à savoir a) baisser les coûts de transferts de fonds, b) diminuer les honoraires versés aux recruteurs, c) améliorer la portabilité de la sécurité sociale et d'autres droits acquis et d) promouvoir la reconnaissance mutuelle des diplômes, des qualifications et des compétences. Depuis octobre 2013, diverses initiatives ont été prises pour réduire les coûts visés par ces mesures et d'autres coûts associés à la migration.

46. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Commission européenne, en collaboration avec la Banque mondiale et l'Union postale universelle (UPU), ont lancé une initiative relative aux services financiers postaux, visant à accroître la concurrence dans certains des circuits d'envoi de fonds les plus onéreux. Par ailleurs, l'Union africaine, en partenariat avec la Commission européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'OIM, a inauguré l'Institut africain des transferts de fonds, qui s'emploie à réduire les coûts de l'envoi de fonds, à développer des produits financiers pour les bénéficiaires de ces envois et à renforcer les programmes d'alphabétisation financière. Par le biais de sites Web et de cours d'alphabétisation financière, l'OIM fournit aux migrants et à leurs familles des informations sur les tarifs de l'envoi de fonds et les utilisations de ces fonds à des fins productives. Ces initiatives ont déjà commencé à porter des fruits.

Entre 2009 et 2013, la réduction des coûts de l'envoi de fonds a permis aux migrants et à leurs familles d'économiser plus de 40 milliards de dollars<sup>9</sup>.

47. Plusieurs nouvelles initiatives sont en cours pour diminuer les frais excessifs de recrutement. L'OIT et la Banque mondiale, avec le concours du Partenariat Mondial pour les Connaissances sur le Développement et les Migrations (KNOMAD), ont mené quatre enquêtes pilotes pour évaluer les coûts de recrutement et les autres coûts associés à la migration. L'OIT, en collaboration avec plusieurs membres du Groupe mondial sur la migration, a lancé une initiative en faveur du "recrutement juste" visant à rassembler des informations sur les pratiques en matière de recrutement au niveau international et aider les pays à harmoniser leurs lois, politiques et mécanismes d'application avec les normes internationales du travail. L'OIM et l'Organisation internationale des employeurs, réseau du secteur privé regroupant 150 entreprises et fédérations d'employeurs dans 143 pays, a créé une alliance public-privé en faveur du recrutement et du traitement justes et éthiques de la main-d'œuvre étrangère. Au sein de cette alliance, un cadre volontaire de recrutement éthique, appelé International Recruitment Integrity System (IRIS), est en cours d'élaboration et vise à réduire les coûts de recrutement des travailleurs migrants.

48. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) encourage l'inclusion des prestations de santé dans les accords de protection sociale entre les pays d'origine et de destination. Ces accords englobent, en outre, la portabilité de la sécurité sociale et d'autres droits acquis pour les migrants de retour. L'UNESCO continue de plaider en faveur de la reconnaissance mutuelle des qualifications et des normes professionnelles dans le cadre de six conventions régionales relatives à la reconnaissance des qualifications. Le HCR promeut l'accès des réfugiés aux régimes de travailleurs migrants.

49. Si des progrès ont été accomplis dans chacun de ces domaines, il reste cependant encore beaucoup à faire. Par exemple, au cours du dernier trimestre 2013, les frais moyens d'envoi de fonds dépassaient 5 % dans 173 circuits et ne restaient inférieurs à cette valeur que dans 47 circuits<sup>10</sup>. Certains circuits les plus onéreux se trouvaient dans les pays les plus pauvres. Selon un récent rapport de l'Overseas Development Institute, l'Afrique économiserait environ 1,8 milliards de dollars par an si les frais d'envoi de fonds respectaient les niveaux recommandés par le Groupe des Huit (G8)<sup>11</sup>. Ces économies pourraient financer une année d'enseignement primaire pour environ 14 millions d'enfants dans la région et, donc, contribuer à réduire de moitié le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école primaire qui n'étaient pas inscrits dans un établissement scolaire en Afrique sub-saharienne<sup>12</sup>.

50. Les coûts de recrutement des travailleurs migrants restent également élevés, des mois, voire des années, de salaires étant perdus pour couvrir les frais associés

<sup>9</sup> Banque mondiale, « Savings of \$44 billion: impacts of the global target of a reduction of remittances cost through effective interventions at the global, country and municipality levels », 4 avril 2014. Disponible sur: <http://www.worldbank.org/en/results/2014/04/04/savings-of-44-billion>.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Kevin Watkins et Maria Quattri, « Lost in intermediation: how excessive charges undermine the benefits of remittances for Africa », *Rapport de l'ODI*, Londres, Overseas Development Institute, avril 2014.

<sup>12</sup> Ibid.

aux documents, au transport et aux services de recrutement. L'absence de progrès sur la question de la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles entre les pays et les régions continue d'alimenter la déqualification et le gaspillage des cerveaux. Dans le même temps, les employeurs dans nombre de régions du monde sont confrontés à des pénuries de main-d'œuvre locale qualifiée. Au final, les coûts excessifs des migrations internationales, alliés au gaspillage du capital humain découlant de l'inadéquation des qualifications et de la main-d'œuvre, continuent de freiner les retombées positives des migrations pour le développement.

### **C. Éliminer l'exploitation des migrants, y compris la traite des êtres humains**

51. Depuis la parution du document A/68/190, la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants s'est intensifiée. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a aidé des pays dans toutes les régions à combattre ces deux phénomènes, notamment par le biais de l'assistance législative et du renforcement des capacités. Par ailleurs, l'ONUDD a mis au point un mécanisme de communication de l'information sur le trafic illicite de migrants et aux pratiques associées en Asie du Sud-Est. Plusieurs entreprises privées ont pris des mesures pour éliminer le travail forcé de leurs chaînes d'approvisionnement au niveau mondial. Autre évolution encourageante, la Conférence générale de l'OIT a adopté le Protocole de 2014 relatif à la Convention de 1930 sur le travail forcé (n° 29), pour combler les lacunes en matière de prévention du travail forcé en protégeant les travailleurs migrants des processus de recrutement frauduleux et en fournissant des voies de recours effectives aux victimes.

52. Plusieurs entités ont lancé des initiatives spécifiques contre la traite des femmes et des enfants. L'OIT, avec l'appui du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par exemple, a lancé un programme de coopération quinquennal visant à prévenir la traite des femmes et des filles au Bangladesh, en Inde, en Jordanie, au Liban, au Népal, aux Émirats arabes et dans d'autres pays d'Asie. L'OIM, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres organisations internationales, a formé des représentants de ministères et de la société civile, dans les Caraïbes, en Afrique de l'Est et en Amérique du Sud, aux questions de la traite des êtres humains, de la violence sexiste et de la protection de l'enfance.

53. Le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes continue de promouvoir une approche globale de cette question, notamment en aidant les victimes de la traite. Par ailleurs, le HCR et l'OIM collaborent au sein de diverses équipes spéciales pour promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme de la question des personnes participant aux flux migratoires mixtes en Afrique du Nord et du Nord-Est.

54. Si la ratification du Protocole de 2000 visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants<sup>13</sup>, et du Protocole de 2000 contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air<sup>14</sup> est solide, qui comptaient respectivement 159 et 138 États parties en juin 2014, l'application effective des deux instruments au niveau national demeure un défi. Par ailleurs, les

---

<sup>13</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2237, n° 39574.

<sup>14</sup> *Ibid.*, vol. 2241, n° 39574.

possibilités de migration sûre et régulière ne traduisent pas la réalité des migrations actuelles. Les coûts de l'inaction sont intolérablement élevés, des milliers de migrants périssent chaque année en mer ou lors du franchissement des frontières internationales.

#### **D. Améliorer le sort des migrants en détresse**

55. Le sort des migrants en détresse, cause portée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, a reçu une attention croissante. Au cours des dernières années, des crises graves ont souligné la nécessité d'établir un cadre pour délimiter les responsabilités des États Membres et des acteurs non étatiques vis-à-vis des migrants pris dans les crises. Pour combler ces lacunes, l'Australie, le Bangladesh, le Costa Rica, l'Éthiopie, les Philippines et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Commission européenne, avec le concours du HCR et de l'OIM, dirigent les efforts entrepris pour protéger la dignité et les droits des migrants pris dans les pays connaissant des crises graves. L'objectif de cette initiative est de définir un ensemble de principes directeurs volontaires pour toutes les parties prenantes, concernant la préparation aux situations d'urgence, les capacités institutionnelles, l'aide humanitaire, les mesures de protection et l'appui après les crises.

56. L'Initiative Nansen constitue une deuxième initiative importante pour combler les lacunes du régime actuel de protection des migrants internationaux. La Norvège et la Suisse, avec le concours du HCR et de l'OIM, ont lancé ce processus consultatif sur la question des déplacements transfrontières liés aux catastrophes naturelles ou aux changements climatiques.

57. La Solutions Alliance formée récemment, partenariat d'acteurs de l'humanitaire et du développement, vise à trouver des solutions aux situations prolongées de déplacement en favorisant la résilience, l'autonomie et le développement des réfugiés et des déplacés. Grâce aux efforts des États Membres, de la société civile et du secteur privé, l'initiative soutient que le déplacement ne constitue pas seulement une préoccupation humanitaire et une question de protection, mais aussi un problème de développement, qui doit être convenablement pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

#### **E. Améliorer la perception des migrants de la part du public**

58. Depuis octobre 2013, des efforts ont été entrepris pour mieux sensibiliser le public aux contributions des migrants dans les pays d'origine et de destination et pour combattre la discrimination, la xénophobie et l'intolérance à l'égard des migrants et de leurs familles. Le HCR et l'OIT ont élaboré une série de dessins dans le cadre d'une campagne visant à combattre les stéréotypes courants sur les migrants. Le HCR a, en outre, préparé une publication et des supports audiovisuels consacrés aux droits de l'homme des travailleurs domestiques migrants en situation irrégulière. L'OIM a lancé une campagne d'information, intitulée "It's amazing what migrants bring" (C'est incroyable tout ce que les migrants nous apportent), pour mettre en avant les contributions des migrants aux sociétés d'origine et de destination.

59. Des initiatives ont cherché à rassembler un large éventail de parties prenantes, notamment le secteur privé, les syndicats, les médias, les institutions éducatives, les gouvernements locaux et les migrants. Fin 2013, l'UNICEF, en collaboration avec plusieurs partenaires, a lancé une consultation en ligne consacrée à la migration des jeunes, aux inégalités et au programme de développement pour l'après-2015 afin de donner la parole aux jeunes, aux migrants et aux universitaires, en vue de formuler des recommandations sur comment faire de la migration une expérience positive. Des efforts sont également en cours pour collaborer avec les gouvernements municipaux et régionaux en vue de changer les attitudes du public vis-à-vis des migrants et de la migration. À cet égard, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en collaboration avec l'OIM, l'Université des Nations Unies (UNU), l'Initiative conjointe Commission européenne-Nations Unies pour le développement et la migration et le Partenariat mondial KNOMAD, ont aidé la ville de Barcelone à accueillir le premier Forum des maires sur la mobilité, les migrations et le développement en juin 2014. Un deuxième Forum des maires devrait se tenir à Quito en 2015.

60. Toutefois, les stéréotypes négatifs à l'égard des migrants et de la migration persistent. Des enquêtes récentes menées en Europe et en Amérique du Nord suggèrent que les répondants voient les migrations internationales comme un problème. Les perceptions erronées concernant les contributions des migrants à l'économie et aux finances publiques et leur utilisation des systèmes de protection sociale, ainsi que leur impact sur les marchés du travail et le niveau des salaires, continuent d'alimenter, au sein des populations d'accueil, les attitudes négatives à l'égard des migrants et de la mobilité de la main-d'œuvre.

## F. Intégrer la migration à l'agenda du développement

61. En s'appuyant sur la base de données factuelles croissante attestant des multiples contributions de la migration, de la mobilité et des migrants au développement durable, la communauté internationale a commencé à plaider pour la prise en compte de buts et objectifs relatifs aux migrations dans le programme de développement pour l'après-2015. Lors des débats récents entre les États Membres et d'autres parties prenantes, plusieurs domaines prioritaires ont été recensés en vue de maximiser les avantages de la migration pour le développement tout en limitant le plus possible ses coûts humains, sociaux et financiers (voir tableau 2).

Tableau 2

### Liste indicative d'objectifs relatifs aux migrations

<i>Objectifs</i>	<i>Réunion mondiale d'experts sur les migrations<sup>a</sup></i>	<i>FMMD 2014<sup>b</sup></i>	<i>Groupe de travail ouvert<sup>c</sup></i>
Encourager la coopération et les partenariats au niveau international	X	X	
Faciliter les migrations sûres, ordonnées et régulières	X	X	X
Favoriser la mobilité de la main-d'œuvre	X	X	X
Réduire les coûts de l'envoi de fonds	X	X	X



<i>Objectifs</i>	<i>Réunion mondiale d'experts sur les migrations<sup>a</sup></i>	<i>FMMD 2014<sup>b</sup></i>	<i>Groupe de travail ouvert<sup>c</sup></i>
Abaisser les coûts de recrutement	X	X	
Améliorer la portabilité des droits acquis	X	X	
Reconnaître les compétences et diplômes acquis à l'étranger	X	X	
Mettre fin à la discrimination et combattre la xénophobie	X	X	
Lutter contre la traite des êtres humains	X	X	X
Trouver des solutions pour les réfugiés et les déplacés		X	
Préserver les droits des travailleurs migrants	X	X	X
Protéger les droits de l'homme des migrants	X	X	
Atténuer les effets de la fuite des cerveaux	X		X
Renforcer la base de données factuelles sur la migration	X	X	
Inclure les migrants dans les groupes vulnérables	X	X	
Promouvoir l'identité juridique et l'enregistrement des naissances			X

<sup>a</sup> Organisée par les Gouvernements du Bangladesh et de la Suisse (Dhaka, 28 et 29 avril 2014).

<sup>b</sup> Septième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement, organisée par le Gouvernement de la Suède (Stockholm, 14-16 mai 2014).

<sup>c</sup> Document final, Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (projet, 30 juin 2014).

62. Diverses mesures complémentaires existent pour tenir compte de la question des migrations dans le programme de développement pour l'après-2015. Tout d'abord, en tant que "catalyseur" du développement au niveau mondial, la migration pourrait concourir à la réalisation de plusieurs objectifs de développement, y compris l'élimination de la pauvreté, la vie saine et le travail décent. Ensuite, des objectifs visant à tirer parti des avantages et réduire les coûts de la migration pourraient constituer un moyen de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Enfin, les objectifs pertinents pourraient être ventilés par catégories: migrants, réfugiés et autres groupes vulnérables.

63. Il est capital de matérialiser les thèmes ci-dessous sous la forme d'objectifs et indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (indicateurs SMART) pour satisfaire aux normes en matière de suivi et de responsabilité. Le Groupe mondial sur la migration a identifié plusieurs thèmes susceptibles d'aider au suivi des progrès dans le temps, y compris les coûts de l'envoi de fonds, les coûts de recrutement, la portabilité de la sécurité sociale et d'autres droits acquis, la reconnaissance des compétences, la traite des êtres humains, l'apatridie et les solutions durables pour les réfugiés. Plusieurs entités du Groupe mondial sur la migration élaborent actuellement un ensemble d'indicateurs sur les droits de l'homme des migrants et de leurs familles, en mettant un accent

particulier sur les droits à la santé, à l'éducation et au travail décent. D'autres travaux seront nécessaires pour développer des données et des indicateurs s'appuyant sur des sources innovantes de données.

64. Le Groupe mondial sur la migration appuie également les opérations par pays. L'Initiative conjointe Commission européenne-Nations Unies pour le développement et la migration, partenariat réunissant six membres du Groupe mondial sur la migration, vise à promouvoir les avantages de la migration au niveau local dans les pays en développement. Par ailleurs, l'OIM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collaborent dans huit pays pilotes en vue d'intégrer la question des migrations aux stratégies nationales de développement. Le Groupe mondial sur la migration élabore, en outre, des orientations au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'initiative "Unis dans l'action".

## **G. Renforcer la base de données factuelles sur la migration**

65. La disponibilité de données en temps opportun, fiables et précises constitue un prérequis au débat fondé sur des données factuelles ainsi qu'à l'élaboration de politiques et au suivi. Nombre de pays possèdent des capacités faibles pour produire des données de base sur les stocks de migrants et les flux migratoires ou pour conduire des analyses, pertinentes aux fins des politiques, sur les moyens de tirer parti des avantages de la migration pour les individus, les communautés et les sociétés. Une évaluation récente des données disponibles sur la migration dans dix pays en développement a montré que, s'il existe nombre de sources de données pertinentes dans diverses institutions nationales, ces données ne sont cependant pas reconnues comme une ressource pour les politiques et la planification au niveau national, ni systématiquement exploitées, analysées ou diffusées<sup>15</sup> Les données sur les liens entre les migrations intérieures et les migrations internationales font largement défaut.

66. Les recensements de la population constituent la première source d'informations comparables au niveau international sur les effectifs et les caractéristiques des migrants internationaux, mais leur utilisation reste problématique en raison des délais entre le traitement et la diffusion des tableaux de recensement. Pour la campagne de recensement 2010, qui a été lancée en 2005 et s'achèvera en 2014, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 130 pays et régions avaient posé des questions portant sur la population née à l'étranger. Toutefois, seuls 61 (47 %) de ces pays et régions avaient communiqué des données sur la population totale née à l'étranger à cette date et 42 (32 %) avaient ventilé ces mêmes données par pays de naissance. Seule une poignée de pays en développement avait transmis, au cours des dernières années, des statistiques à la Division de statistique de l'ONU sur les flux migratoires mesurés à partir des données issues de sources administratives.

67. En raison de la prise en compte croissante de la migration, des migrants et de la mobilité dans le contexte du programme mondial de développement et des stratégies nationales de planification, la demande de données et d'indicateurs sur les

---

<sup>15</sup> Observatoire ACP sur les migrations, « Migration and development within the South: new evidence from African, Caribbean and Pacific countries », International Organization for Migration Migration Research Series, n° 46, Genève, l'Organisation internationale pour les migrations, 2013.

migrations disponibles en temps opportun, précis, pertinents au niveau national et comparables au niveau international devrait augmenter. Le rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations internationales (E/CN.3/2014/20), transmis à la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session, tenue en mars 2014, soulignait qu'il fallait intensifier les efforts pour favoriser la tabulation et la diffusion des données d'enquêtes relatives aux migrations internationales, mettre à profit les données migratoires issues de sources administratives, renforcer la capacité des pays en développement de rassembler et exploiter les données migratoires et instaurer un échange d'information statistique entre les pays. Le rapport recommandait à la communauté statistique internationale de mettre en place un programme spécifique de développement des capacités pour améliorer la collecte, le traitement et l'analyse de données migratoires aux fins de la planification des politiques. Dans la même veine, la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue à Genève en octobre 2013, a lancé un appel pour que l'on approfondisse les travaux dans le domaine des statistiques relatives aux travailleurs migrants, qui serviront à éclairer les politiques en la matière.

68. Pour renforcer la base de données factuelles sur les migrations internationales, les organismes du Groupe mondial sur la migration ont investi dans des activités de collecte des données, des travaux méthodologiques sur les indicateurs, le développement des capacités, le partage des connaissances, les enquêtes et les études. La base de données des Nations Unies sur les migrations internationales, tenue à jour par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, continue d'être actualisée et servira à éclairer les révisions futures des estimations du stock de migrants par âge, sexe et pays de naissance. En collaboration avec l'UNICEF, la Division de la population a produit l'édition 2014 d'une série d'indicateurs communs, qui couvrent 232 pays et régions et complètent les archives des profils migratoires tenues par le Forum mondial sur la migration et le développement. D'autres entités du Forum mondial continueront aussi d'alimenter la base de données factuelles sur les migrations internationales. Par exemple, l'ONUDC a recueilli les données du *Rapport mondial sur la traite des personnes 2014*<sup>16</sup> et a enrichi Base de données de jurisprudence relative à la traite des personnes; pour sa part, l'OIM a mis en place un suivi du nombre de décès de migrants dans les régions frontalières et a lancé une étude sur ce sujet. Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2013/4, intitulé "Enseigner et apprendre: Atteindre la qualité pour tous"<sup>17</sup>, publié par l'UNESCO début 2014, a conclu que les enfants migrants scolarisés dans les établissements d'enseignement secondaires dans les pays développés étaient en retard par rapport à ceux nés dans le pays pour ce qui était de la lecture.

69. Le Groupe mondial sur la migration continue de plaider en faveur de l'utilisation des enquêtes pour mesurer l'ampleur et l'impact des migrations. Par exemple, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OIM préparent actuellement un rapport sur l'impact des migrations sur les familles qui sont restées et celles qui sont retournées dans leur pays d'origine, à partir de méthodes d'enquêtes qualitatives et quantitatives. En s'appuyant sur le sondage au niveau mondial réalisé par le cabinet Gallup (Gallup World Poll) à partir

---

<sup>16</sup> Vienne, 2014.

<sup>17</sup> Paris, 2014.

d'entretiens de 25 000 migrants de plus de 150 pays, l'OIM a publié une série d'indicateurs relatifs au bien-être des migrants à travers le monde, dans son rapport intitulé "État de la migration dans le monde 2013: Le bien-être des migrants et le développement"<sup>18</sup>. En collaboration avec Gallup, elle a lancé un programme pluriannuel d'enquêtes sur la migration en inaugurant le Baromètre des migrations internationales en 2014.

70. Dans le domaine du développement des capacités, la Commission économique pour l'Europe (ONU-CEE), l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'OIM ont organisé un atelier sur la collecte et l'utilisation des statistiques migratoires pour les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie Centrale. La réunion de travail de l'ONU-CEE de 2014 sur les statistiques migratoires abordera la mesure de l'intégration, du retour et de la migration circulaire et l'impact des migrations. Le Groupe mondial sur la migration, avec le concours du Partenariat mondial KNOMAD, élabore actuellement un guide pratique sur la mesure des migrations internationales et de leurs impacts sur le développement. Le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec des parties prenantes clés, organisera trois ateliers en vue d'améliorer la collecte et l'exploitation des données migratoires pendant l'exercice biennal 2014-2015.

71. En avril 2014, le FNUAP et la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, avec l'appui du Partenariat mondial KNOMAD, ont organisé un séminaire sur le rôle des migrations dans la modélisation de populations. Les experts ont présenté des méthodologies permettant d'améliorer les estimations de stocks et flux de migrants internationaux et d'établir des projections relatives aux tendances migratoires futures. Le séminaire a conclu que l'absence de données migratoires cohérentes et complètes et les problèmes inhérents aux prévisions migratoires continuent d'entraver la mise au point d'approches normalisées et l'établissement de projections migratoires fiables.

## **H. Renforcer les partenariats de migration et de coopération**

72. En 2014, le Groupe mondial sur la migration a organisé plusieurs réunions d'information et manifestations parallèles pour améliorer la coordination avec le Forum mondial sur la migration et le développement. À la septième réunion du Forum mondial, tenue en mai 2014, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement a invité les représentants du Forum mondial sur la migration et le développement et du Groupe mondial sur la migration à examiner l'application des engagements pris lors du Dialogue de haut niveau de 2013 et, en particulier, la prise en compte de la question des migrations dans le programme de développement pour l'après-2015. La réunion a recensé plusieurs autres thèmes pour une collaboration future, notamment la réduction des coûts de la migration des travailleurs, l'amélioration de la protection des travailleurs domestiques migrants et l'aide aux migrants dans les pays en situation de crises.

73. Conformément aux résolutions 56/203 du 21 décembre 2001 et 58/208 du 23 décembre 2003 de l'Assemblée générale, la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales continue d'organiser des réunions annuelles de coordination sur les migrations internationales. La douzième réunion

---

<sup>18</sup> Genève, 2013.

de coordination, tenue en février 2014, était axée sur la mise en route du programme d'action en huit points du Secrétaire général et sur l'intégration de la question des migrations internationales au cadre du programme de développement pour l'après-2015. Depuis le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, la participation à la réunion de coordination s'est considérablement accrue, passant d'environ 80 participants en 2006 à près de 150 participants en 2014. Par ailleurs, sa portée s'est étendue et elle inclut désormais, outre des représentants d'organismes, de fonds et de programmes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernées, les Présidents en exercice actuel et entrant du Forum mondial sur la migration et le développement et des représentants des États Membres et des organisations non gouvernementales, y compris des organisations d'employeurs et de travailleurs.

74. Au niveau régional, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Ligue des États arabes et l'OIM coopèrent dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives, notamment un rapport sur les migrations internationales dans la région arabe. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a poursuivi son action en faveur des partenariats, dans le cadre de son rôle dans les processus régionaux consultatifs sur les migrations internationales, tels que la Conférence sud-américaine sur les migrations et la Conférence régionale sur les migrations, et dans les organisations régionales, comme la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR). Le Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains pour l'Asie-Pacifique, coprésidé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'OIM, prépare actuellement un rapport contenant des recommandations politiques pour tirer parti de la contribution des travailleurs migrants. L'OIM a poursuivi son appui aux processus régionaux consultatifs sur les migrations par le biais d'études, de conseil en matière de politiques et d'activités de renforcement des capacités. Le Groupe mondial sur la migration a collaboré avec l'Union africaine pour veiller à ce que la question de la migration des travailleurs soit convenablement prise en compte dans les préparatifs en vue du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, qui se tiendra à Ouagadougou en septembre 2014. L'OIT, avec le concours du Partenariat mondial KNOMAD, réalise actuellement un inventaire des bonnes pratiques en matière d'accords bilatéraux susceptibles de produire des retombées positives pour les employeurs et les travailleurs ainsi que pour les pays d'origine et de destination des travailleurs migrants.

75. Le Groupe mondial sur la migration s'est employé à consolider son engagement aux côtés de la société civile, notamment les syndicats, à l'occasion des journées de la société civile pendant la septième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement en 2014, de la douzième réunion annuelle de coordination sur les migrations internationales et d'autres manifestations. Par ailleurs, la société civile a participé à diverses activités des groupes de travail et des équipes spéciales du Groupe mondial sur la migration. Les consultations annuelles du HCR avec les organisations non gouvernementales, tenues en juin 2014, ont fourni un cadre propice à la consultation et à la coordination avec la société civile autour de la question de la protection des femmes demandeuses d'asile et réfugiées participant aux flux migratoires mixtes, en particulier en mer.

Les consultations annuelles de 2014 de l'OIM avec les partenaires de la société civile étaient axées sur les mesures de suivi du Dialogue de haut niveau de 2013. Consciente de la contribution potentielle des migrants au développement, l'OIM encourage les partenariats entre les communautés de la diaspora et les gouvernements des pays d'origine et de destination.

## **I. Mesures de suivi du Dialogue de haut niveau de 2013 : rôle de la société civile**

76. La société civile concentrera ses efforts sur les éléments de son programme d'action quinquennal en huit points qu'elle jugera susceptibles d'améliorer l'efficacité de la collaboration avec les États Membres. La première priorité de la société civile est d'intégrer des objectifs relatifs aux migrations dans les objectifs de développement durable du programme de développement pour l'après-2015. En mettant l'accent sur le développement durable, le travail décent, la croissance équitable et l'accès universel à la protection sociale, la société civile espère combattre les inégalités et faire en sorte que les migrations futures soient volontaires.

77. Une deuxième priorité de la société civile est d'apporter protection et assistance aux migrants en situation de crise et en transit. La société civile souligne la nécessité de garantir la protection des migrants vulnérables en transit, quel que soit leur statut, en particulier les femmes et les enfants victimes de la traite des êtres humains, et de combattre la violence et les abus associés au franchissement des frontières. Pour alléger le fardeau de ces difficultés, la société civile engage à développer les canaux de migration régulière, sûre et ordonnées.

78. Par ailleurs, la société civile apporte son appui à la réforme du secteur du recrutement des travailleurs migrants. Pour lutter contre les mauvaises pratiques en la matière, plusieurs pays ont réformé leurs lois et des entreprises ont commencé à examiner de près leurs chaînes d'approvisionnement au niveau mondial. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être entrepris pour promouvoir les droits de l'homme et les normes du travail internationaux des travailleurs migrants, faciliter la portabilité des compétences et des droits acquis, réduire les coûts de l'envoi de fonds et permettre aux migrants de changer d'employeur.

79. Enfin, la société civile est résolue à collaborer avec les États Membres pour favoriser des institutions efficaces et la bonne gouvernance dans le contexte des migrations internationales et du développement. En particulier, la société civile soutient l'égalité d'accès des migrants et non migrants à la protection sociale, à la justice et aux droits de la défense et la fin de la pénalisation et de la détention des migrants en situation irrégulière. La société civile reconnaît la contribution du Forum mondial sur la migration et le développement et l'exhorte à accroître sa responsabilité, sa transparence et son inclusivité.

## **IV. Dialogue de haut niveau de 2013: mesures de suivi et prochaines étapes**

**80. Les États Membres sont invités à prendre des mesures pour appliquer la Déclaration adoptée lors du Dialogue de haut niveau de 2013. Le programme**

d'action en huit points, tel que proposé par le Secrétaire général, constitue un cadre utile pour guider l'application des mesures visant à tirer parti des migrations pour le développement, relever les défis des migrations, faciliter la mobilité et protéger les droits de l'homme des migrants. La communauté internationale est invitée à aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et programmes relatifs aux migrations et au développement.

81. L'Assemblée générale est invitée à envisager de tenir des dialogues de haut niveau sur les migrations à intervalles réguliers pour se pencher sur les progrès de l'application des engagements pris lors du Dialogue de haut niveau de 2013. Ces manifestations pourraient être tenues tous les trois à cinq ans.

82. L'Assemblée générale est également invitée à envisager de tenir compte de la question des migrants, des migrations et de la mobilité au niveau international dans le processus relatif aux objectifs de développement durable pour l'après-2015. Les États Membres ont déjà proposé des objectifs en la matière associés à divers buts, notamment concernant les moyens d'application et les partenariats mondiaux, la pauvreté et le travail décent. Il devrait être fait explicitement référence aux migrants, réfugiés, apatrides et autres groupes vulnérables s'agissant du suivi d'objectifs relatifs aux migrations.

83. Le Conseil économique et social est invité à envisager de tenir annuellement un débat de haut niveau sur les migrations internationales et le développement pour permettre au Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, au Président du Forum mondial sur la migration et le développement, au Président du Groupe mondial sur la migration et aux représentants d'autres parties prenantes concernées d'examiner avec les États Membres les possibilités offertes et les difficultés posées par la migration et la mobilité pour le développement.

84. Le Département des affaires économiques et sociales continuera de convoquer des réunions annuelles de coordination sur les migrations internationales et d'évaluer, en étroite coopération avec le Groupe mondial sur la migration, les organismes, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies et la société civile, les progrès accomplis dans l'application du programme d'action en huit points du Secrétaire général.

85. Le Forum mondial sur la migration et le développement est invité à poursuivre ses efforts pour favoriser le dialogue informel et la coopération entre les États Membres et avec la société civile. Ce faisant, le Forum mondial pourrait renforcer l'accent mis sur le développement et veiller à tenir pleinement compte des perspectives régionales.

86. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement continuera de faciliter les relations entre l'ONU et le Forum mondial. Il continuera, en outre, de promouvoir les engagements pris lors du Dialogue de haut niveau de 2013, y compris a) d'améliorer le sort des migrants en détresse pris dans les crises, b) de tenir compte de la question des migrants, des migrations et de la mobilité dans le processus relatif aux objectifs de développement durable pour l'après-2015 et c) d'encourager la collaboration entre le Forum mondial et le Groupe mondial sur la migration.

**87. Les 18 membres du Groupe mondial sur la migration devraient continuer de prendre des mesures pour renforcer leur coopération, intensifier leur engagement aux côtés des États Membres et de la société civile et participer conjointement aux efforts entrepris au niveau national au service des migrants et de leurs familles dans les sociétés d'origine, de transit et de destination.**

---